

"LA CUISINE
EXPLIQUÉE"PAR GILLES
CHARLES

M 01692 - 3140 - F: 3,00 €



TVA : L'HEURE DE VÉRITÉ 5,5 % DEPUIS LE 1^{ER} JUILLET

VOS ENGAGEMENTS

- Baisse des prix de 11,8 % sur au moins 7 des 10 produits retenus dans la liste,
- création de 40 000 emplois en deux ans, dont la moitié en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation,
- amélioration de la situation des salariés en termes de salaires, de formation et de protection sociale,
- modernisation des établissements avec une mise en conformité aux normes de sécurité, d'hygiène, d'accessibilité aux personnes handicapées, de bruit, sans oublier le confort et l'accueil,
- mise en place d'un comité de suivi pour assurer l'application du contrat.



Christine Lagarde et Hervé Novelli, le 30 juin dernier, lancent "le début d'une histoire".

C'est la fin d'un combat et le "début d'une histoire" : en lançant officiellement l'entrée en vigueur de la baisse du taux de TVA depuis le restaurant Le Saut du Loup, à Paris, la ministre de l'Économie **Christine Lagarde** et le secrétaire d'État au Tourisme **Hervé Novelli** ont souligné la solennité du moment (voir pages 2

et 3). Celui du passage de la parole aux actes autour de la promesse scellée le 28 avril dernier, lors des états généraux de la restauration. Mais le contrat d'avenir, voulu par le Gouvernement et neuf organisations professionnelles, reste d'abord un contrat de confiance. Entre une profession et ses salariés, mais aussi ses clients : "Agissez d'autant

plus vite que les consommateurs sauront vite faire la différence", prévient **Christine Pujol**, présidente de l'Umih, dans un appel lancé aux adhérents (voir page 2). Représentants de syndicats d'employeurs, dirigeants de chaînes et patrons d'établissements témoignent, eux, de leurs initiatives au jour le jour (voir page 4).

Mesures pour l'emploi en 2009



Aide à l'embauche, exonération de charges patronales :

découvrez avec ce numéro les avantages du **contrat de professionnalisation**.

>>> Vous pouvez bénéficier de ces aides dès maintenant.

Renseignez-vous auprès de votre OPCA Fafih www.fafih.com